

Orléans, le 9 juin 2021

**Madame le Maire  
Commune de Puisseaux**

**Place du Martroi  
45390 PUISEAUX**

**Service Eau, Environnement et Forêt**

Affaire suivie par : Sylvie GABET  
Tél : 02 38 52 48 03  
Mél : sylvie.gabet@loiret.gouv.fr  
Boîte fonctionnelle : ddt-seef@loiret.gouv.fr

**OBJET :** Demande d'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement

**Prélèvements sur captage communal AEP  
Accusé de réception au guichet unique de l'eau**

**Réf :** SG/DR (09/06/21) N° 564

Madame le Maire,

Après mise à jour et analyse de la liste des pièces fournies à l'appui de votre demande et en application de l'article R181-16 du code de l'environnement, j'accuse réception de votre demande d'autorisation environnementale concernant l'opération suivante :

**régularisation du forage et des prélèvements d'eau potable effectués  
sur le captage de la Rigorne, commune de Puisseaux**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier complet au guichet unique : 4 juin 2021
- numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 45-2021-00097
- date de l'accusé de réception du dossier complet : 9 juin 2021.

Cette date engage le dossier dans les étapes d'instruction.

Au vu de votre demande d'autorisation environnementale, les procédures traitées dans le cadre de votre dossier sont les suivantes :

- l'autorisation loi sur l'eau
- l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000

Le service police de l'eau de la Direction départementale des territoires du Loiret, en charge de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous rappelle qu'il est interdit de débiter les travaux ou de prétendre à la régularisation de l'ouvrage et des prélèvements avant la fin de l'instruction de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**La Préfète  
Pour la Préfète et par délégation  
Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation  
Le Chef du Service Eau, Environnement et Forêt**

  
Isaline BARD